Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

Newsletter

N°8 - Septembre 2014

Le Groupement de Commandes GAZ est lancé !

Comme exposé il y a plusieurs mois déjà, les Tarifs Règlementés de Vente du Gaz mais aussi de l'Électricité vont disparaître de façon échelonnée. Considérés comme une atteinte à la concurrence et donc contraires à la libéralisation des marchés de l'énergie, les acheteurs publics doivent ainsi changer leur contrat de fourniture d'énergie et passer à une offre de marché.

En mai, le SIEM avait sondé toutes les communes marnaises desservies par le gaz ainsi que les Communautés de Communes ayant au moins une commune dans ce cas de figure, pour se rassembler au sein d'un Groupement de Commandes. Grâce aux nombreuses sollicitations, le Comité Syndical a décidé, en juin dernier, de mener à bien ce projet et de faire du Syndicat le coordonnateur de ce groupement.

42 collectivités ont ainsi souhaité y adhérer représentant 188 sites à alimenter en gaz. 9 Communautés de Communes et 33 communes, aussi bien rurales qu'urbaines, composent ce groupement. Il atteint plus de 20 GWh ce qui représente environ 1 millions d'euros.

Après avoir recensé les sites de consommation, centralisé toutes les informations relatives au point de livraison (numéro, consommation, profil de distribution…), en ce mois de septembre, le marché est fin prêt à être publié.

Une fois dévoilé à tous les membres du groupement présents à la réunion du 18 septembre dernier dans les locaux du syndicat, le marché est lancé en consultation le 19 septembre 2014. Il est téléchargeable sur :

- → le site internet **www.marches-securises.fr**
- → le site internet du SIEM **www.siem51.fr** onglet « Commandes Publiques ».

La remise des offres est prévue le 4 novembre 2014.

Zoom sur la consultation :

Ce marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel pour alimenter les points de livraison des membres du groupement est passé sous la forme d'un accord-cadre. Il permettra la sélection, au travers des critères de notation, de 3 à 5 fournisseurs maximum. Ils seront remis en concurrence lors d'un marché subséquent pour obtenir leur prix de fourniture de gaz. Cette forme de marché permettra de choisir un prix du gaz par rapport à la qualité des services proposés par les fournisseurs : relation clientèle, facturation, aide à la gestion du contrat… Les offres de prix seront ensuite valable 24 heures. Ces prix seront ainsi optimisés et ajustés en fonction du marché du gaz du moment.

La fourniture en gaz démarrera le 1er janvier 2015 pour les anciens sites aux Tarifs Règlementés et pour les sites en offres de marché ayant une échéance de contrat au 31 décembre 2014. Les autres sites intègreront, au fur et à mesure de leur échéance de contrat, le nouveau marché. Il sera renouvelable 1 fois pour deux autres années supplémentaires.

Édito du Président

Nous nous retrouvons pour une rentrée déjà bien chargée !

Entre notre présence au Carrefour des Élus : rendez-vous incontournable depuis 5 ans, les portes ouvertes du célèbre bâtiment châlonnais que le SIEM occupe, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, il a fallu finaliser le groupement de commandes pour la fourniture de gaz et lancer le marché correspondant impérativement avant la fin du mois de septembre.

Après une courte pause estivale, les travaux sur le réseau électrique marnais se poursuivent. Les audits des réseaux d'Éclairage Public ont doublé grâce aux demandes des élus rencontrés sur la foire de Châlons. Et les réunions intercommunautaires pour l'Aménagement Numérique du territoire marnais reprennent de plus belle.

J'adresse une respectueuse pensée à André PLISSON, jeune retraité de la SCEE qui a travaillé pendant plus de 20 ans aux côtés du SIEM, et qui nous a brutalement quitté en ce début septembre.

Bonne lecture…

Pascal DESAUTELS

AGENDA

Prochain Comité Syndical :

Vendredi 10 octobre 2014

Remise des Offres du marché en Groupement de Commandes GAZ :

Mardi 4 novembre 2014 à 12 h

Nouvelles brèves...

☼ L'UFC Que Choisir, dont l'association est membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a lancé son comparateur d'énergies sur son site internet.

Très simple d'utilisation, il permet aux particuliers de comparer les TRV *(Tarifs Règlementés de Vente)* avec les offres de marché proposées par les fournisseurs alternatifs et historiques grâce aux informations renseignées sur la consommation.

http://www.quechoisir.org/app/comparateur-gaz-electricite/

Attention ! Jusqu'au 7 octobre , l'UFC Que Choisir laisse libre d'accès la version intégrale de son comparateur. Passé cette date, les utilisateurs n'auront plus accès à la notation des contrats qui sera réservée uniquement à ses abonnés.

☼ Selon un récent recensement exhaustif réalisé par Gireve et Avere France, **8 600 points de charge** pour les véhicules électriques et hybrides se trouvent sur le territoire français.

☹ **Tarifs du Gaz :**

Juillet : - 0, 1 %
Août : - 1, 28 %
Septembre : - 0, 43 %
Octobre : + 4 %

Le projet de loi sur la Transition Énergétique

Suite au grand Débat National sur la Transition Énergétique réalisé en 2013, Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement Durable a présenté, en Conseil des Ministre le 30 juillet dernier, le projet de loi sur la Transition Énergétique. En voici les grandes lignes :

- → D'ici 2025, **la part du nucléaire** dans la production électrique française **devra représenter 50 %** (contre 75 % actuellement). La sécurité nucléaire devra être renforcée.
- → **Doubler la part des énergies renouvelables** d'ici 15 ans : bois, biomasse, éolien, énergie solaire, géothermie... Ce qui revient à atteindre 32 % d'énergies renouvelables en 2030 contre 13,7 % en 2012.
- → **Isoler les logements des ménages**. Le Projet de loi prévoit la rénovation de 500 000 logements par an et la mise en place d'un « chèque-énergie » et d'aides pour la rénovation des logements des particuliers (crédits d'impôts, prêts à taux zéro…).
- → **Encourager l'utilisation des véhicules propres**. L'État et les établissements publics devront montrer l'exemple en renouvelant leur flotte de voitures pour atteindre 50 % de véhicules électriques.
- → **Aider les collectivités** grâce à des prêts à 2 % proposés par la Caisse des Dépôts. Un portefeuille de quelques millions d'euros sera consacré à la rénovation énergétique des collèges, aux territoires à « énergie positive »…

Ce projet de loi doit être présenté à l'Assemblée Nationale à partir du 1er octobre. **Le SIEM reste très attentif quant à l'évolution de cette loi**. En effet, elle devrait apporter quelques changements dans les modes de fonctionnement des syndicats d'énergies. Il faut continuer **le travail engagé par les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité** (AODE) qui défendent les intérêts de ses membres et de leurs concitoyens face aux évolutions législatives et règlementaires.

Grâce aux redevances du concessionnaire et à la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité (TCCFE) des communes rurales, le SIEM investit, efface, renforce le réseau électrique marnais. Ces recettes sont entièrement utilisées à cet effet. En tant que spécialiste dans leur domaine, les syndicats d'énergies ne sont pas des syndicats comme les autres puisqu'ils sont garants de l'accès à tous à une énergie de qualité. Ils contrôlent la mission de service public d'un bien de première nécessité : **l'électricité**.

INFO !

Retrouvez, *dès le 1er octobre*, le **Bilan d'Activité 2014** en téléchargement sur notre site internet !
Ce Bilan d'Activité retraçant les temps forts de 2013 est envoyé à l'ensemble des Maires de la Marne.

Coup d'envoi de la phase industrielle de LINKY

Suite à l'appel d'offres lancé fin 2013 pour la fabrication des compteurs communicants d'ERDF : LINKY, 6 entreprises ont été retenues pour produire les 3 premiers millions de compteurs intelligents à partir de mi-2015.

- → SAGEMCOM, entreprise française détenue à 30 % par ses salariés, fabriquera les compteurs à Dinan (Côtes d'Armor). Elle avait déjà obtenu une part du marché de la fabrication du compteur communicant Gaz : GAZPAR.
- → LANDIS+GYR, filiale suisse de Toshiba, produira les compteurs à Montluçon (Allier). Cette entreprise avait déjà fabriqué les premiers compteurs LINKY pour l'expérimentation en Indre-et-Loire et à Lyon en 2010.
- → L'américain ITRON qui avait aussi participé à l'expérimentation en France des premiers compteurs en 2010, a été retenu.
- → Le Français MAEC ; → L'Allemand ESTER ; → L'Espagnol ZIV ont également été choisis.

Un autre appel d'offres lancé par ERDF vient de se terminer le 22 septembre. Il concerne la pose des 10 premiers millions de compteurs.

Cependant, la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a publié une délibération en date du 2 juillet proposant de ralentir le rythme de déploiement du compteur pour permettre à ERDF de contenir ses coûts. Affaire à suivre …

GDF Suez victime de ses mauvaises pratiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Autorité de la concurrence

En avril dernier, Direct Énergie, fournisseur alternatif de gaz et d'électricité, a saisi l'Autorité de la Concurrence afin de dénoncer les pratiques mises en œuvre par GDF Suez, opérateur historique, pour évincer les concurrents sur le marché du Gaz.

En effet, GDF Suez pratiquerait des méthodes douteuses :

- → L'utilisation de leurs fichiers clients aux Tarifs Règlementés de Vente (TRV) pour proposer des offres de marché avant que les consommateurs n'aient choisi ou ne soient contraints de mettre en concurrence son contrat de fourniture. Il possède alors un avantage certain pour maintenir sa position de leader sur le marché du gaz et conquérir de nouveaux clients sur le marché de l'électricité ;
- → La confusion entre TRV et offres de marché. Le consommateur ne sait pas faire la différence entre ces deux offres ou ne sait plus dans quel cas de figure il se trouve ;
- → Le couplage des offres Gaz/Électricité. Cette pratique est prohibée et induit en erreur le consommateur sur l'existence de 2 contrats séparés ;
- → Le dénigrement des concurrents auprès des consommateurs.

L'Autorité de la Concurrence a donc rendu sa décision le 9 septembre dernier. A l'heure actuelle, il n'existe aucune base de données, pour les fournisseurs alternatifs, permettant d'identifier les consommateurs de gaz et de connaitre leur profil de consommation afin de proposer des offres plus adaptées.

Elle préconise alors :

La diffusion des données nécessaires à l'exercice d'une concurrence effective par les fournisseurs concurrents : coordonnées clients + caractéristiques techniques de leurs consommations.

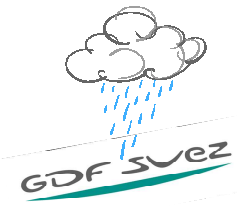

En 2013, la CRE avait déjà fait remarquer les pratiques hasardeuses de GDF Suez mentionnées ci-dessus et l'intensification de la commercialisation de ses offres de marché auprès de ses clients aux TRV.

Si GDF Suez ne respecte pas les dates limites imposées par cette décision (3 novembre 2014 pour les personnes morales et 15 décembre 2014 pour les personnes physiques) pour la diffusion aux autres fournisseurs des données nécessaires, il devra cesser la commercialisation de ses offres de marchés jusqu'à ce que l'accès à ces données soit pleinement accessible par les concurrents.

Qinergy : encore des Français !

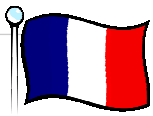

Dans la précédente newsletter, nous vous avons fait découvrir la startup française NewWind et son arbre à vent ! Et bien cette fois, c'est l'entreprise Montpelliéraine Budget Télécom, créée en 1999, qui est à l'honneur !
La société de téléphonie se lance dans les services d'efficacité énergétique en proposant un capteur mesurant la consommation énergétique du foyer.

Ce capteur est mis à disposition du client moyennant un abonnement de 2,90 € minimum par mois pour la formule de base. Il permet :

- → De suivre la consommation en temps réel sur PC / tablette / smartphone ;
- → De comparer les consommations mois par mois ;
- → De consulter un rapport mensuel personnalisé ;
- → De recevoir des conseils.

Une autre formule à 6,90 € est également proposée avec, de ce fait, plus de services.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site internet :

www.payment.qinergy.com

Question sur : Les fournisseurs alternatifs

Qu'est-ce qu'un fournisseur alternatif ?

Avant les lois de libéralisation des marchés de l'énergies; il n'existait que 2 fournisseurs : EDF pour l'électricité et GDF pour le gaz.
Depuis 2007, tous les usagers, résidentiels comme professionnels, ont la possibilité de choisir librement leur fournisseur d'énergie.
Aujourd'hui, pour faire jouer la concurrence, il existe plus d'une dizaine d'autres fournisseurs d'énergies, appelés **fournisseurs alternatifs**, qui ont rejoint le marché de l'énergie et qui proposent uniquement des offres de marché, que ce soit en électricité ou en gaz.
On peut citer : Direct Énergie, Alterna, Eni, Lampiris, Enercoop, Planète Oui ….

Le Centenaire de la Grande Guerre

« Le réseau électrique marnais durant la Grande Guerre »

Lancé en janvier dernier, le projet du SIEM pour contribuer aux commémorations du centenaire de la 1ère Guerre Mondiale est toujours actif.

Le SIEM continue de collecter des informations, documents, photographies, témoignages sur le réseau électrique des communes marnaises durant cette période pour faire une petite publication sur ce thème.
Vous pourrez découvrir les méthodes de production et de distribution de l'électricité à cette époque.

Contactez-nous !

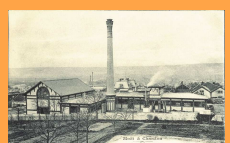

L'usine électrique de Moët & Chandon avant 1917. Collection Moët & Chandon

CARREFOUR DES ÉLUS
et des collectivités territoriales

Le Carrefour des Élus - Foire de Chalons

Le 29 et 30 août 2014 : Carrefour des élus - Foire de Châlons-en-Champagne - organisé par l'association des Maires de la Marne. Le SIEM a eu le plaisir d'accueillir sur son stand, durant ces 2 journées, les nouveaux élus, comme les anciens, Ce fut l'occasion de répondre « en direct » aux questions posées et de pouvoir informer les élus sur les projets du syndicat.

Outre les travaux sur le réseau, la compétence « Éclairage Public » a suscité beaucoup d'intérêts. De nombreux rendez-vous ont été pris et des audits techniques seront réalisés rapidement pour répondre aux demandes formulées dans l'éventuelle perspective d'un transfert de compétence.

La compétence « Aménagement Numérique » a également attiré une bonne partie de l'attention. Mme KAZZIHA a pu répondre aux interrogations des élus et au principe du transfert de cette compétence intercommunale vers le syndicat.

Mr Pascal DESAUTELS, Président du SIEM, était présent pendant ces 2 jours intensifs.

Les services du syndicat, ainsi que son Président, espère avoir été assez disponibles pour tous ceux qui se sont rendus sur le stand. Apprécié de tous, le Carrefour des élus est un évènement à ne pas manquer !

Les Journées du Patrimoine

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le SIEM a choisi d'ouvrir les portes de son emblématique bâtiment connu de tous les Chalonnais.

Reconstruit en 1602 par Philippe de Thomassin, vidame de la ville, le Château du Marché était à l'origine un pont fortifié appelé « Pont des Archers », enjambant le Nau et qui contrôlait l'entrée de la ville. La Maréchaussée y logeait ses chevaux. En 1869, la Caisse d'Épargne l'achète et le transforme pour y abriter ses bureaux. La façade sud donnant sur le jard est conservée tandis que la façade nord est modifiée pour lui donner l'aspect que l'on connait aujourd'hui. Deux pavillons latéraux lui sont ajoutés en 1897. La Caisse d'Épargne fera vivre le bâtiment jusque dans les années 1980. Il sera ensuite racheté par la Caisse des Dépôts et Consignations. Inoccupé depuis quelques années, le SIEM le rachète en 2011 et le rénove. En 2012, les services du SIEM déménagent et intègrent le Château du Marché (appelé fréquemment « l'Ancienne Caisse d'Épargne) après plus de 6 mois de travaux.

Source : Archives Départementales de la Marne
Carte Postale (1928) 2 Fi 108 / 747 - Façade Nord

Source : Archives Départementales de la Marne
Photographie (avant 1897) 3 Fi 108 / 521
Façade Sud

Les locaux du SIEM étaient ouverts au public le samedi 20 septembre et ont accueillis **193 personnes** sur l'ensemble de la journée. Les visiteurs ont pu découvrir :

- **la Grande Salle avec sa table en chêne longue de 5 m, son lustre offert par la ville à la Caisse d'Épargne et la cheminée avec sa tapisserie d'époque ;**
- **Une exposition de photographies, cartes postales et dessins du bâtiment, de 1823 jusqu'à nos jours ;**
- **Une vue inédite du jard de la tourelle.**

Les châlonnais portent un très grand intérêt pour ce bâtiment. Il fait partie intégrante de l'image de la ville. Il n'est plus ouvert au public depuis le départ de la Caisse d'Épargne. Bon nombre de visiteurs ont pu se remémorer l'ancienne disposition, le grand comptoir de banque… Malheureusement, le SIEM ne dispose pas, pour le moment, d'archives sur l'ancienne vie du Château du Marché mais projette de faire des recherches afin d'agrémenter les prochaines ouvertures.

L'expérience est à renouveler avec, peut être, quelques surprises en plus !